

DÉFENSE ET AFFAIRES EXTÉRIEURES

Le Canada participe depuis longtemps à des ententes de sécurité collective qui l'aident à réaliser les objectifs de sa politique étrangère en matière de maintien de la paix et de la stabilité internationales. Cette activité de défense reflète donc l'interdépendance de la politique extérieure et de la politique de défense, qui requiert chaque jour l'étroite collaboration des ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale, de même que la consultation avec les autres ministères qui s'occupent de défense. Le rapport constant entre notre politique extérieure et notre politique de défense se manifeste au niveau parlementaire par l'existence du Comité permanent de la Chambre des communes pour les Affaires extérieures et la Défense et sur le plan exécutif par le Comité du Cabinet pour les Affaires extérieures et la Défense.

Au ministère, c'est le Service des affaires politico-militaires qui est chargé des questions de politique étrangère relatives à la défense; il comprend la Direction des affaires de l'OTAN et de la Défense nord-américaine ainsi que la Direction du maintien de la paix et de l'assistance militaire. Ce Service a été établi en 1968 à la suite de la réorganisation de la 1^{re} Direction de liaison avec la défense. La 2^e Direction de liaison avec la défense, dont le nom n'a pas changé, s'occupe aussi des questions relatives aux activités et aux engagements internationaux du Canada dans le domaine de la défense. Ces Directions sont chargées de la majeure partie de la liaison entre les ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale. Une liaison constante est maintenue entre les deux ministères et d'autres ministères qui s'occupent de temps en temps des questions de défense. Outre son travail de liaison, le Service des affaires politico-militaires représente régulièrement le ministère à des réunions du Conseil de la Défense au ministère de la Défense nationale, et à d'autres comités de fonctionnaires des deux ministères. En 1968, le Service des affaires politico-militaires a été directement engagé dans la revue de notre politique étrangère et de défense entreprise par le Gouvernement, et il a été représenté à de nombreux groupes de travail.

En ce qui touche la défense nord-américaine, l'événement le plus important de l'année a été le renouvellement de l'Accord pour la défense aérienne de l'Amérique du Nord avec les États-Unis pour une nouvelle période de cinq ans, à compter du 12 mai 1968. Le Service était chargé de renégocier cet Accord.

Le délégué des Affaires extérieures et le secrétaire de la Section canadienne de la Commission mixte permanente de défense sont également fournis par le Service. Celui-ci, de plus, a représenté le ministère aux réunions du Comité canado-américain de la planification civile d'urgence.

Au titre de la participation canadienne à l'OTAN, le ministère, par l'entremise du Service des affaires politico-militaires, a constamment fourni des directives à la délégation permanente du Canada pour les réunions hebdomadaires régulières du Conseil de l'Atlantique Nord et de ses comités